

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
du Conseil d'administration du C.C.A.S.  
du mardi 17 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS**.

**ETAIENT PRESENT.E.S** : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

**REPRESENTE.E.S** : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

**EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S** : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

Mme Anne KLOPP déclare la séance ouverte à 18H00 et, après approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

- 01-2026-02-07 - Délibération rapport égalité femmes hommes
- 02-2026-02-17 - Délibération compte gestion 2025
- 03-2026-02-17 - Délibération compte administratif 2025
- 04-2026-02-17 - Délibération affectation résultats 2025
- 05-2026-02-17 - Délibération Budget Primitif (BP) 2026
- 06-2026-02-17 - Délibération création d'emploi vacataires cours d'alphabétisation
- 07-2026-02-17 - Délibération Création d'emplois accroissement temporaire et saisonnier d'activités 2026
- 08-2026-02-17 - Délibération Convention « Numérique pour tous » entre la Métropole du Grand Paris et le C.C.A.S.
- 09-2026-02-17 - Délibération Convention Bien vieillir convention CODEP EPGV 94 - C.C.A.S. 25-26

- **01-2026-02-07 - Délibération rapport égalité femmes hommes**  
Préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les Communes et les établissements publics de 20 000 habitant.e.s et plus, le Président du C.C.A.S. ou son-sa représentante présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité

A l'issue de la présentation par Mme Anne KLOPP, le Conseil d'administration prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025

- **02-2026-02-17 - Délibération compte gestion 2025**

Il est présenté au conseil d'administration le compte de gestion principal établi par la direction générale des finances publiques de Vincennes. Celui-ci est concordant avec les écritures comptables de l'ordonnateur.

A l'issue du vote, le Conseil d'administration du C.C.A.S. approuve le compte de gestion du budget principal établi au titre de l'exercice 2025,

- **03-2026-02-17 - Délibération compte administratif 2025**

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin d'en saisir les enjeux.

| Section de fonctionnement         |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Recettes 2025</b>              | 3 584 376.64 €      |
| <b>Dépenses 2025</b>              | 3 589 969.99 €      |
| <b>Résultat brut 2025</b>         | <b>-5 593.35 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté</b> | 359 161.01 €        |
| <b>Résultat net 2025</b>          | <b>353 567.66 €</b> |
| Section d'investissement          |                     |
| <b>Recettes 2025</b>              | 17 699.52 €         |
| <b>Dépenses 2025</b>              | 1 877.95 €          |
| <b>Résultat brut 2025</b>         | <b>15 821.57 €</b>  |
| <b>Résultat antérieur reporté</b> | 35 767.77 €         |
| <b>Résultat net 2025</b>          | <b>51 589.34 €</b>  |

Après présentation du compte administratif du budget principal par Mme Anne KLOPP, l'assemblée demande à Monsieur Loïc DAMIANI, élu, de présider la séance.

Le Conseil d'administration prend acte que le compte administratif 2025 du budget principal est en conformité avec le compte de gestion et approuve celui-ci.

#### - 04-2026-02-17 - Délibération affectation résultats 2025

Au regard du résultat de clôture budgétaire validé par la concordance des Comptes de Gestion et administratifs, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat.

Il est proposé d'affecter :

Résultat de fonctionnement :

|                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Pour mémoire, excédent antérieur reporté :                                        | 359 161.01 €        |
| Résultat de l'exercice 2025 :                                                     | -5 593.35 €         |
| Excédent cumulé                                                                   | <b>353 567.66 €</b> |
| - compte 002 : excédent de fonctionnement reporté<br>(report à nouveau créditeur) |                     |

Résultats d'investissement :

|                                                                               |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Pour mémoire, excédent antérieur reporté :                                    | 35 767.77 €        |
| Résultat de l'exercice 2025 :                                                 | <b>15 821.57 €</b> |
| Excédent au 31/12/2025 reporté comme suit :                                   | <b>51 589.34 €</b> |
| - compte 001 : excédent d'investissement reporté (report à nouveau créditeur) |                    |

A l'issue du vote, les membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 du budget principal à l'exercice 2026

- **05-2026-02-17 - Délibération Budget Primitif (BP) 2026**

Ci-après et inscrit dans la note brève et synthétique de présentation il est proposé :

|                 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |                |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>DEPENSES</b> | 5 579 530.41 € | 69 086.98 €    | 5 648 617.39 € |
| <b>RECETTES</b> | 5 579 530.41 € | 69 086.98 €    | 5 648 617.39 € |

A l'issue du vote, les membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité la présentation du budget primitif principal 2026.

- **06-2026-02-17 - Délibération création d'emploi vacataires cours d'alphabétisation**

Après présentation du projet par Mme KLOPP

A l'issue du vote ; la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **07-2026-02-17 - Délibération Création d'emplois accroissement temporaire et saisonnier d'activités 2026**

Après présentation du projet par Mme KLOPP

A l'issue du vote ; la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **08-2026-02-17 - Délibération Convention « Numérique pour tous » entre la Métropole du Grand Paris et le C.C.A.S.**

Après présentation du projet par Mme KLOPP

A l'issue du vote ; la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **09-2026-02-17 - Délibération Convention Bien vieillir convention CODEP EPGV 94 - C.C.A.S. 25-26**

Après présentation du projet par Mme KLOPP

A l'issue du vote ; la délibération est adoptée à l'unanimité.



Anne KLOPP

Vice-Présidente du C.C.A.S.

